

REPUBLIQUE DU DAHOMÉY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DEFENSE NATIONALE

SECRET N°69-235/PR/DN

du 4 Septembre 1969

maintenant sous les drapeaux, certains Commandos-Parachutistes -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DU GOUVERNEMENT
CHARGE DE LA DEFENSE NATIONALE

- VU la proclamation du 17 Juillet 1968, approuvée par le Référendum du 28 Juillet 1968 ;
- VU le Décret N° 230/PR du 31 Juillet 1968, portant formation du Gouvernement ;
- VU la Loi 60-32 du 28 Juillet 1960, portant création des Forces Armées Dahoméennes ;
- VU la Loi 62-10 du 26 Février 1966, portant organisation Générale de la Défense Nationale et des Forces Armées et la Loi N° 62-20 du 14 Mai 1962 en modifiant les article 10, II et 15 ;
- VU l'Ordonnance N° 31/PR du 20 Avril 1968, portant statut général des personnels militaires des Forces Armées Dahoméennes ;
- VU le Décret N° 374/PR du 9 Décembre 1968, portant réorganisation des Forces Armées Dahoméennes ;
- VU la Loi N° 63-5 sur le recrutement en date du 26 Juin 1963 ;
- SUR proposition de la Haute Autorité chargée de la Défense Nationale
- Le conseil des Ministres entendu,

SECRET

ARTICLE 1er. - ~~Sont maintenant~~ Sont maintenant sous les drapeaux comme commandos parachutistes à compter du 1er Septembre 1969, les militaires appelés dont les noms suivants pour une durée maximum de six mois.

- Caporal ALLIA Ambroise Mle 3486
- " DAKIN Théophile Mle 3364
- " KPADE Sallon Mle 3471
- 2°-01. QUENUM Moumouni Mle 3366
- " SAMBIENI M'Po Mle 3381
- " KOTO Kpera Mle 3520
- " AYEKOBINOU Mathias
- " DOSSA Kpadonou Mle 3467
- " ZAMBA Hubert Mle 3406

.../...

ARTICLE 2. - La dépense est imputable sur le Budget Nationale - Gestion 1966,
Chapitre 205-01 article 1.

ARTICLE 3.— Le Chef d'Etat-Major des Forces Armées Dahoméennes est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.—

Fait à COTONOU, le 4 Septembre 1969

Par le Président de la République
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Economie et
des Finances.

[Handwritten signature]

Emile-Derlin ZINSOU

Stanislas-Yédomon KPOGNON

AMPLIATIONS :-

PR 4 - SGG 4 - CS 6 - CES 5 -
Ministères 8 - MEF 5 - SGPR I -
IAA i - Gde Chanc. I - SGM IO - DN 8 -
DCCT I - DGAJL 2 - DEP 2 - Dtion Stat 2 -
~~ENG-FAD IO~~ - CAB. MIL 2 - JORD I -
Intéressés IO -